

Genève le, 26 mars 2026

תעודת כשרות

CERTIFICAT DE CACHEROUTE

Je soussigné Rav Mikhaël Benadmon, Grand Rabbin de la Communauté Israélite de Genève, atteste par la présente que :



Madame, Monsieur, Nous souhaitons porter à votre connaissance une erreur d'étiquetage concernant certains produits de légumes certifiés sous le contrôle de la CIG.

Après vérification, il apparaît que la société Bonduelle a commis une confusion dans l'apposition des logos de certification.

En effet, certains produits, uniquement certifiés cacher pour l'année, ont été étiquetés à tort avec le logo « cacher pour Pessa'h », ce qui n'aurait pas dû être fait. Plus précisément, les produits « *Poêlées du Marché* » et « *Poêlées Méditerranéennes* » sont à considérer comme Hametz, dans la mesure où ils contiennent notamment de la farine de blé dans leurs ingrédients.

Ils ne sont donc pas conformes aux exigences de cacherout pour Pessa'h. Ces produits ont été confondus avec d'autres références effectivement cacher pour Pessa'h, en raison d'un mélange de logos. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir procéder, dans les plus brefs délais, au retrait de ces produits non conformes : Poêlées du Marché Poêlées Méditerranéennes. Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de corriger cette erreur et d'éviter toute confusion auprès des consommateurs, dans le respect des exigences de la cacherout.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Rav Mikhaël Benadmon
Grand Rabbin

